



Association Professionnelle
de Solidarité du Tourisme

ATTESTATION D'ADHÉSION

Je soussigné,

Emmanuel TOROMANOF, Secrétaire Général de l'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme, organisme de garantie collective prévu par le LIVRE II du Code du Tourisme,

Certifie que la société (ou M) : **NOUVELLE PORTE DU VOYAGE**

Représenté(e) par : **Monsieur PHILIPPE Jean**

(Dénommé(e) commercialement) :

Sis(e) : **28 avenue de la Plaine
74000 ANNECY**

Dont la forme juridique (et le capital) est (sont) : **SARL 7 500 €**

Dont l'immatriculation est en cours *

Est adhérent de l'Association et bénéficie, pour exercer les activités énoncées par l'article L.211-1 (I) du Code précité et dont le montant de garantie minimum est fixé à la somme de 100 000 €, de l'engagement prévu par l'article L.211-18 et R.211-26 à R.211-34 de ce Code pour un montant de :

100.000 €

Réunion du : **07/09/2011**

Fait à Paris, le **26/09/2011**

LE SECRETAIRE GENERAL

Emmanuel TOROMANOF

Circonstance donnant lieu à la délivrance de cette attestation : **Adhésion**

*L'engagement de l'Association prendra effet le jour de la délivrance formelle du certificat de cette immatriculation par Atout France.

Destinataires : . l'adhérent (2 exemplaires dont 1 pour Atout France)
 . la SNCF . le dossier APST